



Mairie de DEMOUVILLE  
14840 DEMOUVILLE  
☎ 02.31.72.37.27  
☎ 02.31.84.84.63

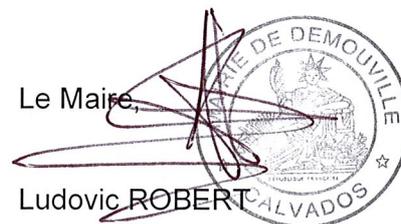
## PROCOLE SANITAIRE COVID-19 SALLES COMMUNALES

1. Toutes les salles communales sont ré-ouvertes et accessibles pour une utilisation par les associations.
2. Le port du masque est obligatoire dans toutes les salles.
3. Respect des gestes barrières Covid-19 : tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se saluer sans se toucher ni s'embrasser. Pas d'échange de matériel ou de vêtements.
4. Pour garantir l'application des distanciations sociales, les jauges d'accueil des salles seront réduites (cf. tableau au verso).
5. Un entretien des salles est effectué une fois par semaine par les agents communaux.
6. Le règlement intérieur est plus que jamais d'actualité. Les associations sont garantes de la propreté des salles qu'elles occupent. Après chaque utilisation, chaque association devra procéder au nettoyage de la salle. Table, chaises et points de contact (poignées de porte, portes, fenêtres, robinets...) devront être nettoyés avec des lingettes ou du produit désinfectant. Ces produits devront être apportés par l'association. Les associations sont responsables de l'application des gestes barrières et sanitaires. Les usagers devront être autonomes en matière de gel hydro alcoolique et de masques.
7. La mairie n'assurera aucun entretien entre chaque réunion. Si des manquements sont signalés, les accès seront aussitôt désactivés.
8. Sous réserve des restrictions nationales, toutes les activités sont autorisées. Chaque activité devra disposer de son propre protocole sanitaire sous la responsabilité des associations. Selon les activités, les associations peuvent se référer au protocole de leur fédération ou organisme de référence.
9. Un responsable COVID devra être nommé et devra s'assurer du recensement des personnes présentes dans le cahier de présence de l'association (nom, prénom, numéro de téléphone).

**Présent protocole applicable à compter du 26/09/2020.**

Le Maire,

Ludovic ROBERT



## LISTES DES SALLES COMMUNALES

NOM DE LA SALLE	JAUGE MAXIMUM D'ACCUEIL
SALLE POLYVALENTE	30 Personnes
SALLE DE REUNION SALLE POLYVALENTE	10 Personnes
SALLE ARMAND JOYEUX	16 Personnes
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	30 Personnes
SALLE DE REUNION STADE	8 Personnes
SALLE DE CATECHISME	8 Personnes